

dans le ^v^e siècle, qui établit les premières recluseries au sein de notre ville (1). Cette institution peut paraître assez singulière : les reclus de l'un et de l'autre sexe s'enfermaient volontairement pour le reste de leur vie. Chaque cellule ne devait avoir que dix pieds de hauteur et autant de largeur ; il fallait qu'elle fût placée près d'une chapelle, afin que le reclus, au moyen d'une ouverture pratiquée dans sa cellule, pût entendre la messe. Lorsqu'un pénitent s'était ainsi dévoué à la réclusion, il ne lui était plus permis de sortir, et l'évêque, qui l'y renfermait avec certaines cérémonies, scellait la porte et y apposait son cachet. Il paraîtrait cependant que tous les reclus n'étaient pas soumis à un emprisonnement aussi exagéré ; car on lit dans l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, « qu'ils pouvaient « avoir au-dedans de leur réclusion un petit jardin pour prendre « l'air et planter des herbes. » (L. LIV, chap. 21.) Ce privilège, ainsi que je l'expliquerai plus loin, avait été probablement accordé aux reclus de Saint-Epipoy.

Je ne comprends pas comment la vie était possible dans de semblables conditions, et cependant on cite plusieurs de ces pauvres fanatiques qui ont eu des existences excessivement prolongées. Le 5 octobre 1403, Agnès de Rochier, fille d'un riche marchand de Paris, qui demeurait dans la rue Tibautodé, se fit recluse, à l'âge de 18 ans, à la paroisse de Sainte-Opportune, et mourut dans sa cellule, âgée de 98 ans et par conséquent en 1501 ; ce qui prouverait qu'au commencement du ^{xvi}^e siècle les recluseries n'étaient pas entièrement supprimées, ou que du moins les reclus avaient l'obligation d'y achever leur existence. Cochard prétend que cette clôture extraordinaire a cessé d'avoir lieu au commencement du ^{xvi}^e siècle. (*Arch. hist. et stat. du Rhône*, I, page 408. — *Le grand vocab. français*.) M. de Lagrevol, dans sa notice sur saint Avite, parle d'un barbare, nommé Léonien, converti au christianisme,

(1) L'expression de *recluserie* est parfois remplacée par celle de *reclusière*. Le P. Ménestrier parle de la chapelle de Sainte-Madeleine, « ancienne reclusière, qui sert d'église aux religieuses du Verbe-incarné. » P. 370.